



Berne, le 13 mars 2023

Communiqué de presse – embargo jusqu'au 16 mars 2023, 5 h

De la place pour les minorités et de nouveaux standards pour les aires d'accueil

Les Yéniches, Sintés et Roms nomades vivent en caravane et ont besoin d'aires d'accueil. Les cantons et communes sont tenus légalement de mettre à disposition et d'exploiter ces aires. Les nombreuses questions en matière d'aménagement du territoire, de droit de la construction ou d'exploitation pratique qui encadrent cette obligation en font toutefois un véritable parcours du combattant. Avec le soutien de la Confédération, la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses a élaboré de nouveaux standards pour les aires d'accueil.

Lorsque les cantons et communes se trouvent face à la tâche de réaliser et d'exploiter des aires d'accueil pour les minorités nationales des Yéniches, Sintés et des Roms nomades, ils ne disposent bien souvent d'aucune expérience en la matière. Cela engendre souvent la création d'une infrastructure insuffisante ou des difficultés dans l'exploitation des aires, ce qui se traduit par une qualité de vie insatisfaisante pour les personnes vivant sur ces aires.

Pour parer à cette situation, la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses a élaboré un manuel qui regroupe les connaissances existantes et fixe pour la première fois des standards pour les aires d'accueil. Il traite des exigences concernant les emplacements, l'infrastructure et l'exploitation. Fort de l'expertise de l'Association pour l'aménagement du territoire EspaceSuisse, le manuel traite également des questions d'aménagement du territoire et de droit de la construction. Les instruments existent donc et il suffit désormais les utiliser. En outre, il faudra accorder plus d'importance aux droits des minorités lors de la pesée des intérêts en aménagement du territoire.

« Grâce à des recommandations d'action concrètes, la fondation montre qu'il existe bien des solutions et favorise l'acceptation. A une époque où la polarisation s'accroît aussi bien dans le monde politique que dans la société, il est important de contrecarrer cette tendance délétère », déclare Christoph Neuhaus, président de la fondation et membre du Conseil-exécutif du canton de Berne.

Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial ARE souligne dans la préface du manuel : « Il comble une lacune et contribue à redonner à la population nomade une place centrale dans la société. »



Soutien financier aux communes et aux cantons

Parallèlement à la publication du manuel, l'Office fédéral de la culture (OFC) édite un guide pratique pour le soutien financier des cantons et des communes lors de la création d'aires d'accueil pour les Yéniches et Sintés. Simon Röthlisberger, secrétaire général de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, espère que grâce au manuel et aux mesures fédérales « les nouveaux standards pour les aires d'accueil ainsi que les possibilités de subventions fédérales donneront un nouvel élan et qu'ainsi on donnera suffisamment de place aux minorités nationales nomades dans la société ».

Le *Manuel pour la planification, la construction et l'exploitation des aires de séjour, de passage et de transit pour les Yéniches, Sintés et Roms* peut être téléchargé sur le site Internet de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses.

Pour toute question, merci de contacter :

Simon Röthlisberger, secrétaire général fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses
Tél. 031 552 13 10.